

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 septembre 2009

Nombre de conseillers en exercice : 43

N° 20

SEANCE DU LUNDI 28 SEPTEMBRE 2009

OBJET :

DEMOCRATIE LOCALE. - Convention
attributive de subvention au titre du
soutien aux initiatives de démocratie
participative avec la Région Rhône
Alpes

Pour ampliation
Pour le Maire
et par délégation

Acte reçu le
Par la préfecture de l'Ain
Notifié ou publié conformément à la
réglementation le
Pour le Maire,
et par délégation

Présents : M.DEBAT, Maire ;

M. FONTAINE, Mme DUTHU, M. LACROIX, Mme OULED SALEM, M. BORGIO,
Mme SAINT-ANDRE, M. BONTEMPS, Mme DARBON, M. ZIZIEMSKY,
Mme COURTINE, M. GAUTHIER, Mme CONSTANS, Adjoints ;

Mme BARREAU, MM. BERNIGAUD, BLANC, BLANCSUBE, Mmes BONNET-SIMON,
BOZON, MM BRETON, BRICARD, Mmes CHARNAY, CHENE, M. CHIBI à partir de la
n° 3, Mmes COLLET, DOMINJON, MM. DURET, GERLIER, GUERAUD, GUILLEMAUT,
Mme GUILLERMIN, MM. HERVE, LECLAIR, Mme MOCCOZET, M. MOIROUX,
Mmes NOLL-FONTENILLE, PASUT, PEISSET, M. PORRIN, Mme ROCHE,
Mme ROHRHURST.

Excusés :

M. CHIBI jusqu'à la n° 2

M. THUILLIEZ donne pouvoir à M. le Maire

Absent(s) :

M. RODET

Secrétaire de séance : Mme CHARNAY Vasilica

Rapporteur : M. ZIZIEMSKY

EXPOSE

Rappel du contexte

La Ville de Bourg-en-Bresse s'est engagée au Conseil municipal du 26 mai 2008 dans une démarche d'élaboration d'une charte de la Démocratie Locale et de la Proximité qui a été adoptée lors du Conseil Municipal du 30 mars dernier.

Parallèlement, celle-ci, au titre de la mise en place de Conseils Citoyens et d'outils de démocratie de proximité, a répondu à un appel à projets du Conseil Régional Rhône-Alpes visant au soutien aux initiatives de démocratie participative.

Motivation et opportunité de la décision

La candidature de la Ville a été retenue par le Conseil Régional, compte tenu de l'intérêt que présente son projet, et une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 21 000 € lui a été attribuée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

VU la délibération du 26 mai 2008,

VU les délibérations du 30 mars 2009 relatives à l'adoption de la Charte de la Démocratie locale et à la création des Conseils Citoyens,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 8 juillet 2009,

VU l'avis de la commission Politique de la Ville et Démocratie Locale du 2 septembre 2009,

A L'UNANIMITE (42 voix)

APPROUVE les termes de la convention à intervenir, dont les points principaux sont les suivants :

- Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 21 000€, correspondant à un taux de 30% appliqué sur une dépense subventionnable retenue de 71 000 €.
- Versement de la subvention en deux fois : une avance de 50 % maximum, le solde au vu d'un état visé par le comptable public et attestant des dépenses réalisées concernant l'objet subventionné.
- L'engagement de l'opération doit intervenir avant le 8 juillet 2010, et les éléments nécessaires au versement du solde être produits à la Région avant le 8 juillet 2012.
- L'aide régionale doit être mentionnée dans tout support d'information et de communication et apparaître en tout lieu en ayant bénéficié. La région doit être associée et représentée à toute manifestation ou inauguration concernant la réalisation d'actions relatives au projet subventionné.
- La convention prend effet à la date de sa signature et prend fin au plus tard deux ans après la date de paiement du solde.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer cette convention
